

L'UFAPEC SE POSITIONNE POUR PENSER LA FILIÈRE DE TRANSITION ET LA FILIÈRE MÉTIER À LA SUITE DU TRONC COMMUN

Éléments de contexte

Si l'UFAPEC a décidé de consacrer un groupe de travail sur l'avenir de l'enseignement secondaire à la suite du tronc commun en cette année 2022, c'est qu'**il nous semble urgent de penser l'après, maintenant que les référentiels du tronc commun sont arrêtés** et que les P1 et P2 entament à la rentrée ce nouveau parcours.

L'Avis n°3 préconise de ne garder que deux filières ayant des objectifs très clairs et très distincts. La première serait une filière menant à l'exercice d'un métier, et donc permettant d'obtenir une qualification métier au bout des trois dernières années. Pour cette filière, l'objectif est que l'élève puisse entrer positivement dans un métier, mais aussi dans une carrière professionnelle, en anticipant la variété et l'évolution du domaine professionnel investi. La seconde serait une filière de transition vers l'enseignement supérieur. Pour cette filière, l'objectif est que les trois années permettent à l'élève d'entrer positivement dans les études d'enseignement supérieur visé.

Ces modifications vont impliquer un basculement des perspectives, c'est certain. Mais **c'est la capacité à rendre les deux filières réellement porteuses et attractives, avec une approche beaucoup plus équilibrée qu'aujourd'hui des possibilités (ou pas) de changement de filière ou d'option, qui pourra effectivement changer la donne.** Car s'il est attendu que l'orientation soit travaillée plus en amont dans le cadre du nouveau tronc commun, il n'est pas certain que tous les élèves auront un projet ferme et définitif à 16 ans... Et **un parent va toujours privilégier le chemin le moins enfermant pour son enfant s'il en a la possibilité.** Si une filière permet des bifurcations plus tardives que l'autre, le déséquilibre demeurera.

Par ailleurs, nous savons depuis peu que la certification par unités (CPU), qui avait progressivement été implémentée depuis 2013 dans l'enseignement qualifiant pour concerner quelques 10 % des options du qualifiant, sera définitivement abandonnée en septembre 2023. A la place, un nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ) est instauré à partir de la 4^e secondaire (donc pour une durée identique à l'après tronc commun). S'il reprend des mécanismes pertinents hérités de la CPU et si ce parcours a le mérite de concerner tous les élèves du qualifiant dès 2023, **les moyens d'accompagnement accordés aux écoles dans le cadre de la CPU ont disparu et nous**



nous inquiétons du non financement de la remédiation prévue à certains moments charnières du parcours. Une évaluation à court (2 ans), moyen (4 ans) et long terme (6 ans) du PEQ doit permettre d'ajuster le tir et de reconsidérer les priorités s'il on veut que la filière métier devienne une véritable filière d'excellence ! De la même manière, il faudra tirer les leçons assez rapidement de la réforme du pilotage de l'enseignement qualifiant, laquelle prendra effet en septembre 2024.

La transition entre le tronc commun et les deux filières du secondaire supérieur

✓ Les référentiels du tronc commun comme préparation pertinente aux filières

L'un des grands enjeux du tronc commun consiste certainement à **s'assurer que les élèves pourront vraiment s'ouvrir à toutes les dimensions prônées par le pacte de manière équilibrée, dans la perspective des deux filières qui se développeront à sa suite**. La formation initiale et continuée des enseignants seront des éléments essentiels, parmi d'autres, pour garantir que l'aspect polytechnique et pluridisciplinaire envisagé par les nouveaux référentiels du tronc commun puisse prendre corps de manière pertinente indépendamment du parcours ultérieur de l'élève.

✓ Orientation et CTC

Un autre grand enjeu sera **d'assurer, notamment grâce à la dynamique de l'approche orientante durant le tronc commun, un choix d'option et de filière positif à l'issue tronc commun**. Ce qui est clair, c'est que la réussite du certificat de tronc commun (CTC) ne peut pas s'accompagner d'une restriction pour l'une ou l'autre filière (cf. les intentions du groupe central du pacte dans l'Avis n°3). C'est le projet du jeune, projet qui devrait être éclairé pour tous à l'issue du tronc commun, qui doit être au centre du choix de filière.

✓ Des écoles du tronc commun ?

Il ne faut pas négliger le risque d'une lecture des référentiels du tronc commun en fonction des options particulières proposées dans l'établissement scolaire à la suite du tronc commun. S'il est pertinent que le tronc commun prépare effectivement à la suite du parcours, il serait préjudiciable pour les élèves, dans le cadre d'une orientation positive, de présumer que ceux-ci continueront nécessairement dans le même établissement scolaire. C'est pourquoi, bien conscients des impossibilités pratiques, liées au bâti scolaire, de remanier complètement l'organisation de l'enseignement à court et moyen terme, nous pensons qu'**il faut inciter les écoles à se réorganiser en écoles du tronc commun et en écoles post-tronc commun (filières uniquement)**. Une école post-tronc commun devrait pouvoir organiser une seule ou les deux filières, sur une ou sur plusieurs implantations.

En ce qui concerne les nouveaux établissements scolaires, ils devraient désormais s'organiser en écoles du tronc commun, avec la construction de bâtiments plus modulables qu'aujourd'hui, pour pouvoir rencontrer les objectifs du pacte dans la perspective polytechnique et pluridisciplinaire.

✓ **Garantir la continuité pédagogique tout au long du tronc commun**

Il faut prévoir une cohérence forte et une continuité de la scolarité de l'élève sur l'ensemble du tronc commun. Le mécanisme actuel des inscriptions, dans cette perspective, n'aura plus de sens. **Il s'agit dès lors d'anticiper les effets de la mise en place du tronc commun sur le mécanisme des inscriptions.**

Introduction aux filières post-tronc commun

Comme nous l'avons déjà souligné, le souci majeur des futures réformes en ce qui concerne les dernières années de l'enseignement obligatoire à la suite du CTC sera de veiller à faire de la filière de transition et de la filière métier des filières réellement attractives (d'excellence) pour tous les profils d'élèves. Dans cette perspective, **les moyens d'accompagnement, d'encadrement et de remédiation doivent être prévus au sein de ces deux parcours de manière à prévenir le décrochage scolaire.**

Du côté des apprentissages, et ce n'est pas sans lien avec l'accrochage scolaire, il est nécessaire que ceux-ci, même s'il s'agit de formules ou de modèles théoriques, fassent sens pour les élèves.

Il doit par ailleurs y avoir une vraie réflexion sur l'offre d'options, avec les organisations représentatives des parents. **Si les parents sont bien conscients du coût d'une offre d'option riche et variée, ils souhaitent participer à la mise en place d'une offre cohérente, pertinente et qui reste diversifiée sur l'ensemble du territoire de la FWB.** Par ailleurs, la question de l'offre devra toujours tenir compte du respect du choix de caractère¹ de l'école par les parents.

De manière plus générale, nous pensons qu'il faudra mieux veiller à informer les élèves et leurs parents de la diversité de l'offre, en leur permettant de découvrir concrètement ce qu'apporte la formation propre à chaque filière.

La filière de transition

Dans le courant de la première année de transition, l'élève doit pouvoir affiner son choix d'orientation. Par contre, une certaine continuité dans le choix des options devra être prévue entre la deuxième et la troisième année de transition.

Les référentiels

✓ **Liens avec les attendus du supérieur**

Il serait utile de **mettre en place une meilleure articulation entre les attendus de l'enseignement supérieur et les nouveaux référentiels**, indépendamment de la question des examens d'entrée (il s'agit bien de distinguer une information des compétences utiles à telle formation d'une sélection systématique sur base d'une épreuve à l'entrée).

¹ Le caractère désigne l'aspect confessionnel ou non-confessionnel de l'établissement scolaire.



✓ Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) ?

Si l'Avis n°3 préconise bien une rédaction des référentiels en unités d'acquis d'apprentissage (UAA) pour les options de la filière qualifiante (que nous appelons ici « filière métier ») et s'il prévoit un même format pour les référentiels de la formation commune, **il nous semble pertinent d'envisager également la filière de transition sous forme d'UAA**, tant en ce qui concerne la formation commune que les options.

L'offre d'options

Il semble inévitable de **faire basculer les options du qualifiant qui ne mènent pas directement à un métier vers la filière de transition** (arts plastiques, techniques sociales...).

La filière métier

Nous voulons croire que l'objectif reste de modifier fondamentalement le visage du parcours qualifiant. Pour le rendre vraiment attractif, il devra continuer à se distinguer de la formation professionnelle grâce à une formation commune ambitieuse et de qualité dans la perspective d'un parcours de réussite personnelle et professionnelle tout au long de la vie.

Nous espérons également qu'il sera possible de **créer toujours plus de synergies entre la filière métier et les entreprises dans l'intérêt premier de l'élève** sur le long terme, donc dans une perspective absolument non-adéquationniste.

Les référentiels

✓ Liens entre la formation commune, les options, le métier et la formation continuée

Comme cela est prévu dans l'Avis n°3, nous souhaitons des référentiels de formation commune adaptés aux options de base groupées (OBG) suivies par les élèves de la filière métier. En plus de cela, nous désirons que ces référentiels répondent aux objectifs d'entrée dans un métier, tout en gardant possible l'entrée dans le supérieur (dans une formation en lien direct avec l'option). Pour autant, nous pensons qu'il ne faut pas augmenter la formation commune dans la grille horaire, ceci afin d'assurer l'apprentissage du métier en trois ans.

✓ Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) ?

Comme évoqué précédemment, **si nous pensons qu'il faut préserver le système des UAA pour les options, nous voyons un intérêt à penser la formation commune en UAA** également, en travaillant sur le challenge et la motivation à réussir les épreuves de la formation commune.



L'offre d'options et les profils de formation

L'organisation de la fin du parcours obligatoire en deux filières doit mener à une simplification de la lecture dudit parcours par l'élève et par ses parents. **Cela doit permettre davantage de visibilité, de clarté quant au parcours lui-même et quant à l'offre d'enseignement** par bassin scolaire.

Nous sommes d'avis qu'il faut concilier une approche suffisamment rationnelle et efficiente de l'offre d'option avec l'évolution du monde professionnel. Il faut pouvoir anticiper l'apparition de nouveaux métiers (pilotes de drones, recyclage, nouvelles sources d'énergie...) et la disparition d'autres. Pour autant, **il ne faut pas perdre de vue l'utilité de certaines options qui permettent à des élèves d'aller jusqu'au bout du parcours obligatoire**. Par ailleurs, et comme nous l'avons déjà souligné, il faut prévoir des taux de maintien spécifiques pour les métiers en pénurie.

L'alternance

Il faut conserver une offre d'alternance dans l'enseignement obligatoire. Il y a en effet une inquiétude quant à l'avenir de l'alternance dans le cadre de l'enseignement obligatoire dans la concurrence avec les opérateurs de formation régionaux (IFAPME en particulier), d'où la nécessité de clarifier les périmètres entre l'enseignement et l'IFAPME.

Enfin, **nous voyons un intérêt à envisager l'alternance comme un passage obligé pour toute option de la filière métier à un moment donné de la formation**, en ayant une attention particulière à la question de la mobilité des élèves et des enseignants. Ce passage obligé ne doit cependant pas se faire au même moment et de la même manière pour toutes les options de la filière métier.

L'accès au métier et le rôle des enseignants

Que ce soit via l'alternance ou via des stages, **nous pensons qu'il faut renforcer l'immersion en entreprise pour toutes les options de la filière métier**. Il s'agit cependant d'encadrer les différents dispositifs de balises claires pour encourager les entreprises à prendre des élèves en stage ou sous contrat d'apprentissage, tout en évitant soigneusement que l'entreprise se sente devenir responsable de la formation (l'entreprise reste un lieu de production avant d'être un lieu de formation). Ces balises doivent également assurer que l'immersion en entreprise soit bien au service de la formation des apprenants et non une source de main d'œuvre à bon marché. Dès le début de la formation au métier, l'immersion en entreprise devra être préparée par un accompagnement à l'acquisition des *soft skills* (compétences comportementales).

L'enseignant de pratique professionnelle devrait pouvoir se rendre davantage sur le terrain de l'entreprise, dans une perspective de formation continuée et pour un accompagnement renforcé du jeune sur le terrain.

L'accès au supérieur

Dans certains cas où la formation supérieure est en lien direct avec l'option dans le parcours obligatoire, le CESS métiers après 6 ans devrait suffire. Il faut toutefois bien distinguer le CESS de la filière de transition (qui donne accès à toutes les formations du



supérieur) et le CESS de la filière métier après 3 années (qui donne accès aux formations du supérieur identifiées comme étant en lien direct avec l'OBG² suivie par l'élève), comme le souligne l'Avis n°3³.

A l'instar de ce qui est prévu dans l'Avis n°3, il faut toutefois permettre aux élèves de la filière métier de faire une année supplémentaire pour rejoindre une formation supérieure pour laquelle le « CESS métier » après 3 ans ne suffit pas et acquérir un CESS permettant d'accéder à toutes les formations du supérieur⁴.

Le lien entre filière métier et filière de transition

Les possibilités d'aller-retour entre les deux filières

Les portes doivent s'ouvrir et se fermer de la même manière et au même moment en ce qui concerne les possibilités d'aller-retour entre les deux filières. Cette disposition est essentielle au risque d'induire ou de renforcer une hiérarchisation entre elles.

Nous pensons qu'il faut prévoir la possibilité de changer de filière et d'option dans le courant de l'année qui suit le CTC (fin du premier trimestre) sans devoir recommencer toute une année, quitte à prévoir des reports d'UAA. L'Avis n°3 évoque cette possibilité, mais pour les options d'un même secteur uniquement, pas pour les filières. Cela pourrait se faire, sans obligation, à la suite d'une rencontre avec un ou plusieurs conseiller(s) en orientation, mais l'élève resterait seul maître de son choix.

Nous souhaitons enfin que l'on prévoie la possibilité de recommencer l'année qui suit la réussite du CTC dans une autre filière ou dans une autre option sans aucune condition.

[Lire l'étude complète \(46p.\) >>](#)

Pour toute question/contact presse :

Bernard Hubien, Secrétaire général
0476/52.74.77 – bernard.hubien@ufapec.be

² On appelle actuellement « options de base groupées » (OBG) les options de l'enseignement technique de transition et de l'enseignement artistique de transition listées par l'annexe II de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire (https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721_000.pdf) ainsi que les options des deuxième et troisième degrés des enseignements technique de qualification et professionnel listées par l'annexe IV du même arrêté. Ce sont les OBG qui seraient désormais intégrées à la filière métier qui sont ici visées.

³ Avis n°3, p. 208.

⁴ Idem.